



## DECLARATION LIMINAIRE SMJ CFDT

### CSA COUR D'APPEL DE PARIS

12 avril 2023

Monsieur le Premier président,

Monsieur le Procureur général,

Mesdames, Messieurs,

Nous réunissons ce jour pour la première fois cette nouvelle instance de dialogue social : le comité social d'administration (CSA) et sa formation spécialisée (FS) qui remplace le CHSCT.

Ce sont donc deux instances d'importance qui sont réunies le même jour alors même que les instances précédentes étaient chacune sur une journée.

Ainsi donc dès le départ, l'administration tente d'étouffer le dialogue social en le condensant sur une seule journée.

Les agents du ressort de la Cour d'appel de Paris se sont exprimés et nous ont choisis pour les représenter.

**La Cfdt ne peut pas tolérer que cette instance soit considérée comme un poids mort dans les agendas de l'administration.**

**La Cfdt prendra le temps d'étudier chacun des points du CSA et de la formation spécialisée sans limite de durée. Les agents de la Cour d'appel de Paris méritent que ce temps leur soit consacré, nous y veillerons.**

Les sujets qui nous concernent sont tellement nombreux, que refuser d'y consacrer le temps idoine, c'est, déjà, refuser de les traiter.

**A l'heure où le ministère et la DSJ veulent parler de la qualité de vie au travail, voilà un faux départ pour la 1<sup>ère</sup> cour d'appel de France.**

- En matière informatique les envolées lyriques sur la transformation numérique de la justice ne font que cacher la misère : un réseau intranet excessivement lent, des logiciels métier sensés simplifier la vie des agents, constamment endeuillés par des pannes, des ralentissements, des trames qui ne sont jamais adaptées contrairement aux annonces de réformes.

**En matière de ressources humaines**, les disparités sont grandes.

- Pour la gestion du temps de travail, des outils de badgeage divers et variés quand il y en a et parfois surprenant comme au CPH de Bobigny. On y revient aux fiches cartonnées dont les informations ne sont traitées, au mieux, que le 15 de chaque mois. Les agents n'ont même pas droit à une gestion simple et en temps réel de leur temps de travail ?
- Pour le **télétravail** avec par exemple, à Bobigny encore, où les agents doivent affronter un véritable parcours du combattant pour pouvoir faire du télétravail. Outre les conventions initiales jamais respectées, et qu'il a fallu refaire pour des raisons peu évidentes, se pose la question de pouvoir prendre effectivement ces fameux jours de télétravail. Les agents qui y parviennent, tant bien que mal doivent ensuite établir un compte rendu fastidieux de toutes les tâches accomplies au cours de la journée, sous réserve de se voir refuser la prochaine journée de télétravail
- **En matière d'immobilier**,  
Les ascenseurs en panne deviennent une triste constante. Au TJ de Meaux, pour changer, où les ascenseurs, fraîchement rénovés, tombent en panne régulièrement ... Mais aussi au CPH d'Evry pour les ascenseurs publics.
- **En matière d'action sociale**,
- Nous parlerons évidemment de l'excellent et très circonstancié rapport du Dr OZOUX, dans lequel elle laisse entendre qu'elle aurait été limogée pour avoir tiré plusieurs fois le signal d'alarme, oserions nous parler d'une lanceuse d'alerte, sur la situation très préoccupante de beaucoup d'agents du Tribunal Judiciaire de Paris
- **Mais aussi en matière de restauration** avec pour illustration, le CPH de Paris où un frigo connecté a été installé. Les plats y sont souvent trop gras, trop sucrés, il y manque fruits et légumes, copieusement remplacés par des tartes. La subvention accordée aux agents est conditionnée à un minimum d'achat de 7,50€, incitant les agents à surconsommer. Logique, il faut rentabiliser ce frigo hors de prix. Quid de l'impact sur la santé de nos agents ? Que se

passé-t'il en cas de panne de la machine ? Quid d'une certaine convivialité lorsque les agents sont incités à manger dans leur bureau ?

Quand l'administration parle régulièrement de QVT et de RPS, la CFDT ne peut que déplorer que pour certains sites, nous en restions surtout aux belles promesses.



### Les représentants CFDT

Julien FALCOZ et François-Xavier GIACOBBI